

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 20 avril 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et à Monsieur le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le Bilan 30 constitue une offre publique gratuite d'évaluation du développement du langage et de l'audition destinée aux enfants de 30 mois. Comme il ressort de la réponse à ma question parlementaire n° 8319, le taux de participation à ce bilan s'élevait en 2025 à 56,9 %. Parmi les enfants dépistés, 66 % ont bénéficié d'un accompagnement orthophonique, 7 % d'une thérapie orthophonique hebdomadaire et 2,5 % ont été orientés vers le Service de rééducation précoce pour un trouble du neurodéveloppement. Rapportés à l'ensemble de la population concernée, ces chiffres signifient que plus d'un tiers des enfants présentent des besoins détectés — sans compter la part des enfants n'ayant pas participé au bilan et pour lesquels des besoins pourraient également exister.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et à Monsieur le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

1. Ces résultats suscitent-ils des inquiétudes quant à l'ampleur des besoins en matière de développement du langage chez les jeunes enfants au Luxembourg ?
2. Le gouvernement collecte-t-il systématiquement des données dans le cadre du Bilan 30 afin de mieux orienter les politiques de prévention ? Le gouvernement envisage-t-il de recueillir, sur une base volontaire, des données dans le cadre du Bilan 30 afin d'identifier l'influence de facteurs positifs ou négatifs sur le développement du langage, tels que p. ex. le multilinguisme, la fréquentation d'une structure d'éducation et d'accueil (SEA), le contexte socio-économique des familles, des troubles auditifs non traités ou une exposition précoce aux écrans ?
3. Quelles mesures concrètes le gouvernement met-il actuellement en œuvre — que ce soit auprès des parents, des professionnels de la petite enfance ou dans les structures d'accueil — pour soutenir activement le développement du langage des enfants en amont du Bilan 30, et quelles mesures supplémentaires sont envisagées à l'avenir ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Francine Closener
Deputée